

Accès à la descente Hamel à Saint-Claude : la municipalité fait preuve de mauvaise foi!

Lettre ouverte écrite par Monsieur Stéphan Bourgeois, président de l'Association des pêcheurs sportifs du Québec (APSQ), adressée à Monsieur François Legault, premier ministre du Québec, de même qu'au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), au Ministère du Tourisme, à la MRC du Val-Saint-François, ainsi qu'aux résidents de la municipalité de Saint-Claude.

Mise en contexte

Au mois de janvier 2020, dans le souci de respecter les dernières volontés de leur père, les quatre fils de monsieur feu Lucien Hamel ont légué gratuitement une petite parcelle de terrain servant de descente de bateau et donnant accès au lac Boissonneault à l'Association des pêcheurs sportifs du Québec (APSQ). Les dernières volontés de monsieur feu Lucien Hamel étant de préserver l'accès à toutes et à tous au lac Boissonneault, la descente Hamel fut léguée à l'Association des Pêcheurs Sportifs du Québec (APSQ), une association défendant l'accès aux plans d'eau publics du Québec. Un acte notarié stipule que l'accès doit demeurer public en tout temps.

Bisbille au lac Boissonneault

Suite à une lettre envoyée aux médias de l'Estrie par le président de l'Association des eaux et berges du lac Boissonneault à la mi-juillet 2020, les médias ont propagé la nouvelle, stipulant que suite au lègue et à la publicité entourant de celui-ci, l'achalandage avait augmenté considérablement sur le lac et qu'ils avaient l'impression de se faire voler les dorés qu'ils avaient ensemencés dans le lac depuis une dizaine d'années. Au nom de l'APSQ, j'avais mentionné au moment du legs que l'APSQ allait contribuer financièrement à l'ensemencement annuel du lac et je n'avais jamais mentionné publiquement que le lac Boissonneault contenait des dorés. Est-ce possible que l'augmentation de l'achalandage soit le résultat de la pandémie?

Vacances au lac Boissonneault

Pour mes vacances annuelles, j'ai loué un chalet sur la rive du lac Boissonneault au mois d'août 2020. Ce fut une semaine de vacances très agréable et le nombre d'embarcations sur le lac était plus que raisonnable.

J'en ai profité pendant la semaine pour rencontrer des représentants de l'Association des eaux et berges du lac Boissonneault, ainsi que le conseil municipal de Saint-Claude. La rencontre a été très courtoise et les représentants de l'association m'ont fait comprendre que la priorité était l'implantation d'une station de lavage afin d'éviter la contamination du lac par des espèces envahissantes. Je ne peux m'opposer à un tel projet et j'ai même offert l'aide de l'APSQ afin de faire avancer ce projet.

Ma discussion avec la directrice générale

Dans une discussion avec la directrice générale, madame France Lavertu, la priorité de la municipalité ne semble pas être en alignée avec celle de l'association des riverains. Je cite madame Lavertu, « apparemment, le lavage des bateaux ne donne pas grand-chose, car il y a d'autres vecteurs de contamination dont on n'a pas de contrôle, tels les oiseaux aquatiques ». Madame Lavertu m'a également mentionné que l'installation de nombreux panneaux d'interdiction de stationnement sur les deux côtés de la rue sur plusieurs centaines de mètres de chaque côté de la descente Hamel était motivée par un fort achalandage de résidents qui profite de la plage dont le stationnement déborde et que l'installation de ces panneaux n'avait aucun lien avec la descente Hamel. Elle m'a même fait part d'une volonté d'interdire la baignade à la pointe Marchand afin d'en diminuer l'achalandage.

Rencontre avec le conseil municipal

Lors de ma rencontre avec le conseil, j'ai réitéré que l'APSQ désire contribuer à l'ensemencement du lac et sensibiliser les utilisateurs de l'importance de laver leurs embarcations. Dans le but de minimiser les coûts pour la municipalité, l'APSQ suggère une station de lavage en libre-service et des affiches indiquant où elle se trouve à proximité de chacune des descentes à bateau. Nous proposons également d'y mettre une carte du lac suggérant aux utilisateurs de sports nautiques de se diriger dans la section non habitée du lac et dans une zone plus profonde.

L'APSQ a également demandé s'il était possible d'utiliser un terrain vacant comme stationnement pour les utilisateurs de la descente Hamel. En effet, il y a présentement un terrain vacant à proximité de la descente et nous songions à l'acquérir. Je cite le maire, « je n'encouragerai aucun projet qui vise à faciliter l'accès au lac ».

Suite à cette rencontre, nous avons contacté la responsable du zonage afin de nous assurer que nous pouvions utiliser un terrain comme stationnement. Je la cite, « Jusqu'à maintenant, rien ne vous l'empêche ». Ce qui laissait sous-entendre que, peut-être, nous ne le pourrions plus dans le futur.

Mauvaise foi flagrante

Au cours de l'année 2020, l'un des fils de monsieur feu Lucien Hamel permettait aux gens de se stationner sur son grand terrain vacant situé à moins de 100 mètres de la descente. Le terrain de monsieur Hamel servait également de stationnement aux invités de quelques résidents qui n'avaient pas suffisamment de place dans leur entrée privée, ou lorsque le stationnement de la Pointe Marchands était complet. Cela, à cause de l'installation des panneaux d'interdiction de stationner des deux côtés des chemins Hamel et Boissonneault.

Au début du mois de février 2021, un résident membre de l'APSQ m'a fait part d'un projet de changement de zonage 2020-271-08, dans les zones de villégiature. Ce même résident me demande de ne pas mentionner son nom pour éviter tout problème avec la municipalité. Existerait-il un « régime de terreur » dans la municipalité de Saint-Claude? Étrangement, ce n'est pas le premier résident qui me demande de taire son nom.

Le changement de zonage vise à interdire le stationnement sur des terrains vacants par des véhicules qui n'appartiennent pas au propriétaire dudit terrain. Le projet de règlement a été publié le 2 février 2021 et laissait un délai de 8 jours pour s'y opposer. L'avis public a été publié en catimini dans le petit journal de la municipalité, ainsi que sur leur site Internet. Il me paraît évident qu'un tel changement affectant les résidents de Saint-Claude aurait requis un délai beaucoup plus long et une diffusion dans chacune des boîtes aux lettres des résidents de toutes les zones. Ce changement de zonage dans les zones de villégiatures affectera les résidents qui avaient l'habitude de profiter de la Pointe Marchands dont le stationnement est très limité.

Les membres du conseil de Saint-Claude font preuve de mauvaise foi flagrante en ciblant des actions visant à nuire spécifiquement à l'utilisation de la descente Hamel. Puisque monsieur Hamel permettait à quelques personnes de se stationner sur son terrain, et cela dans le but de faire respecter les dernières volontés de son défunt père, voilà que la municipalité y interdit le stationnement.

Quelques résidents m'ont confié qu'il y a un ou une administrateur(trice) qui habite entre la descente Hamel et la Pointe Marchands. Si c'est le cas, cela frise l'abus de pouvoir.

La municipalité de Saint-Claude nuit à ses résidents

Comme il est interdit de stationner des deux côtés des chemins Boissonneault et Hamel, les visiteurs d'un résident ne peuvent pas se stationner dans la rue s'il n'y a pas de place dans l'entrée privée. Ils ne pourront même pas se stationner sur un terrain vacant même si le propriétaire l'autorise.

Le changement de zonage interdit aux gens de se stationner sur un terrain vacant qui ne leur appartient pas dans les zones de villégiatures. Comme le seul stationnement public à la pointe Marchand est très limité, les gens de Saint-Claude ne pourront plus jouir de cet attrait comme c'était le cas auparavant.

Lorsque nous sommes élus pour représenter les résidents d'une municipalité, nous nous devons de faire passer les intérêts de la population avant nos intérêts personnels. Ce qui n'est clairement pas le cas à Saint-Claude.

Nous demandons une enquête de la part du MAMH et la MRC du Val Saint-François

A la lumière des événements et faits énoncés dans cette lettre, nous, les membres de l'Association des pêcheurs sportifs du Québec, demandons une enquête de la part du MAMH et de la MRC du Val Saint-François.

- Est-ce que la population de Saint-Claude a été consultée sur l'installation des interdictions de stationner?

- Est-ce que la population générale de Saint-Claude, pas seulement celle qui habite les zones de villégiatures, a reçu l'avis public 2020-271-08 concernant le changement de zonage et interdisant le stationnement sur les terrains vacants dans leur boîte à lettres?
- Est-ce que les résidents ont été avisés des conséquences réelles que ces changements occasionnent, c.-à-d. :
 - Les résidents habitant sur les chemins Hamel et Boissonneault ne peuvent plus avoir de visiteurs qui stationneraient devant leur demeure s'il n'y a pas de place dans leur entrée privée;
 - Un accès limité à la Pointe-Marchand à cause du minuscule stationnement;
 - Les résidents qui ne sont pas à distance de marche de la descente Hamel devront se rendre au camping et en payer les frais pour y mettre leur embarcation à l'eau.
- À qui profitent réellement ces changements?

Pas seulement à Saint-Claude

Malheureusement, la situation décrite dans cette lettre ouverte n'est pas unique à la municipalité de Saint-Claude. L'APSQ dénonce haut et fort le comportement mesquin dont font preuve un nombre de plus en plus grand d'administrations municipales au Québec. Ce comportement vise clairement à masquer (à peine) une privatisation de l'accès à nos cours d'eau publics. Le modus operandi des administrations municipales est souvent le même. Comme il y a généralement peu de gens assistent aux séances de conseil de ville, il est très facile pour les membres d'une association de riverains de convaincre ses membres de se présenter aux séances et voter des règlements au détriment des autres résidents qui ne sont pas riverains. Il y a parfois des membres du conseil ou des employés de la municipalité qui sont eux-mêmes riverains et devraient conséquemment s'abstenir de s'exprimer ou de voter.

Solution au conflit d'usage

À l'APSQ, nous proposons l'installation d'une station de lavage en libre-service afin de limiter les coûts et les inconvénients pour la municipalité et des panneaux affichant un code d'éthique en sensibilisant les utilisateurs des descentes de bateau à l'importance de laver leur embarcation afin d'éviter la contamination d'espèces exotiques envahissantes. L'APSQ s'implique également avec l'Alliance pour un programme national de gestion du Myriophylle et collabore avec des organismes de bassins versants afin de trouver des solutions permanentes aux conflits d'usage.

Forum d'action sur l'eau

L'APSQ salue l'initiative de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, dont l'accès aux plans d'eau fait partie. La responsabilité du volet 4.4.2 « Déployer le Programme accès aux plans d'eau pour la pêche récréative » a été donnée au MFFP. Le MFFP n'a aucune autorité pour forcer une municipalité à conserver des accès publics et des espaces de stationnements en quantité suffisante afin de permettre l'accès aux plans d'eau. La responsabilité d'identifier les plans d'eau d'intérêt récréatifs a été confiée aux MRC. Croyez-vous qu'ils feront des choix avantageux pour la population québécoise? Ou est-ce que ces choix viseront d'abord et avant tout à plaire à leurs résidents dans le but d'être réélu à la prochaine élection municipale? La question est tout à fait légitime.

Bien que la stratégie ait débuté en 2018, nous n’observons jusqu’à présent aucune amélioration concernant l’accessibilité aux plans d’eau. Au contraire nous observons de plus en plus de barrières, de tarifications abusives et de restrictions aux types d’embarcations, et ce, sur plusieurs rampes de mise à l’eau à travers le Québec. Plus il y a de nouvelles restrictions aux non-résidents, plus l’achalandage va augmenter aux rampes qui sont les moins restrictives et plus les municipalités vont vouloir en restreindre l’accès aux non-résidents.

Promesse non tenue - confiance perdue

L’accessibilité à notre or bleu est une promesse de la CAQ qui reste à réaliser. Il y a bien des projets de démarrés comme le plan d’action 2018 – 2023, stratégie québécoise de l’eau 2018 – 2030 et le Forum d’action sur l’eau. Mais les échéances vont au-delà de la date des prochaines élections.

Bien des pêcheurs me font part de leur grande déception. Les plus beaux plans d’eau du Québec ne sont maintenant accessibles qu’aux plus fortunés avec des tarifs quotidiens de 50 \$ et plus. Il y a de plus en plus d’endroits où il faut déboursier quotidiennement entre 25 \$ et 50 \$ pour pêcher sur le fleuve Saint-Laurent. Et cela, même pour des petites embarcations modestes.

Il y a beaucoup de rêves brisés chez ceux qui avaient l’habitude de se rendre à la pêche plusieurs fois par été et qui maintenant, doivent payer 30 \$ chaque fois ou 400 \$ pour la saison.

L’accès à notre fleuve, une priorité

S’il y a bien un endroit où le gouvernement pourrait agir sans tarder, c’est bien sur les rives du fleuve Saint-Laurent, incluant le lac Saint-Louis, le Lac Saint-François, le lac des Deux-Montagnes et la rivière des Outaouais. Ces plans d’eau ne sont pas assujettis aux risques liés aux espèces envahissantes et l’érosion des berges. Les seuls problèmes sont principalement l’achalandage et la perte de rivage causé par les développements urbains.

Imposer un prix plafond abordable à toutes les municipalités permettrait une distribution plus uniforme des adeptes du nautisme à travers les différentes rampes de mise à l’eau.

Pour cela, nous avons besoin d’un gouvernement qui est capable de tenir tête au lobby des municipalités.

STÉPHAN BOURGEOIS, président, Association de Pêcheurs Sportifs du Québec

Signé par : Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs - Estrie